

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

AMENDEMENT

N ° CF247

présenté par

Mme Chatelain, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh et Mme Sas

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Cohésion des territoires »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.